



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 15.11.2007
COM(2007) 554 final/2

CORRIGENDUM: Annule et remplace toutes les versions linguistiques du document
COM(2007) 554 final du 25.9.2007.

DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

**Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action «Promouvoir l'apprentissage des langues
et la diversité linguistique»**

{SEC(2007)1222}

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique	3
3.	Résultats du plan d'action – Importance accrue des politiques linguistiques à l'échelle européenne et nationale.....	5
4.	Principaux résultats	6
5.	Mise en oeuvre du plan d'action dans les domaines stratégiques	9
5.1.	Domaine stratégique 1: apprentissage des langues tout au long de la vie	9
5.1.1.	«Langue maternelle plus deux autres langues»: commencer dès le plus jeune âge... ..	10
5.1.2.	Apprentissage des langues dans l'enseignement secondaire et formation	11
5.1.3.	Promouvoir l'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE)	12
5.1.4.	L'apprentissage des langues dans l'enseignement supérieur.....	13
5.1.5.	L'apprentissage des langues chez l'adulte	13
5.1.6.	Les apprenants en langues présentant des besoins spéciaux.....	14
5.1.7.	L'éventail linguistique	15
5.2.	Domaine stratégique 2: un meilleur enseignement des langues.....	15
5.2.1.	L'école favorable aux langues	15
5.2.2.	La classe de langues	16
5.2.3.	La formation des professeurs de langues	16
5.2.4.	L'offre de professeurs de langues	17
5.2.5.	Évaluation des compétences linguistiques.....	18
5.3.	Domaine stratégique 3: créer un environnement favorable aux langues	19
5.3.1.	Une approche de la diversité linguistique fondée sur l'intégration.....	19
5.3.2.	Créer des communautés favorables aux langues.....	20
5.3.3.	Améliorer l'offre d'apprentissage des langues et le niveau de participation	21
5.4.	Un cadre propice au progrès	21
5.4.1.	Des décisions plus réfléchies	21
5.4.2.	Un partage plus efficace des informations entre professionnels.....	22
5.4.3.	Des procédures claires pour le suivi du plan d'action.....	23
6.	Conclusion.....	23

1. INTRODUCTION

Les langues sont au cœur du projet européen: elles sont à la fois le reflet de nos différentes cultures et la clé permettant de les comprendre. La Commission européenne a un rôle important à jouer pour soutenir et compléter les activités des États membres visant à promouvoir le multilinguisme: les citoyens qui parlent plusieurs langues peuvent profiter pleinement de la libre circulation dans l'Union européenne et s'intégrer plus facilement dans un autre pays pour y étudier ou y travailler. Les compétences linguistiques sont très recherchées par les entreprises et de bonnes connaissances en langues améliorent la situation du travailleur sur le marché de l'emploi. Les langues sont un précieux outil de communication: la connaissance de plusieurs langues ouvre la porte à d'autres cultures et favorise la compréhension interculturelle tant au sein de l'Europe qu'avec le reste du monde.

Le fait que le multilinguisme soit un portefeuille à part entière dans l'Union européenne montre que les citoyens s'intéressent aux langues et que des mesures doivent être prises au plus haut niveau politique pour réunir les ressources nécessaires à la promotion du multilinguisme.

La promotion du multilinguisme est une responsabilité qui incombe à la fois à la Commission et aux États membres, lesquels ont déjà pris d'importantes mesures pour adapter leurs politiques éducatives afin d'améliorer les compétences linguistiques des étudiants à tous les niveaux d'études. Il s'agit d'un excellent résultat, qui montre que la Commission et les États membres œuvrent ensemble en faveur d'objectifs communs.

Le présent rapport présente les principaux résultats de la mise en œuvre du plan d'action «Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique 2004-2006», à l'échelle européenne et nationale. Il met en évidence les tendances actuelles dans la réforme des systèmes éducatifs en vue de promouvoir l'apprentissage des langues, dresse le bilan de ce qui a été accompli au cours des trois dernières années et fournit une base pour les actions à entreprendre dans le domaine du multilinguisme.

2. PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ET LA DIVERSITE LINGUISTIQUE

L'engagement de la Commission européenne en faveur de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique ne date pas d'hier. Le premier programme complet en faveur de l'enseignement et de l'apprentissage des langues, Lingua, est entré en vigueur en 1989 et depuis, les langues ont toujours été au cœur des programmes européens dans le domaine de l'éducation et de la formation.

À la fin de l'Année européenne des langues, en 2001, le Parlement européen et le Conseil ont adopté des résolutions invitant la Commission européenne à prendre d'autres mesures pour promouvoir les langues. En 2002, les chefs d'État ou de gouvernement réunis à Barcelone ont pris l'engagement politique d'améliorer la maîtrise des compétences de base, en particulier en prévoyant l'enseignement de deux langues étrangères pour tous dès le plus jeune âge. En 2003, le Parlement européen a adopté un rapport d'initiative invitant la Commission à

mieux tenir compte des langues régionales et moins répandues dans le contexte de l'élargissement et de la diversité culturelle¹.

La Commission a répondu à la demande du Conseil et du Parlement en adoptant le plan d'action «Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique»², qui prenait en considération les résultats d'une vaste consultation organisée entre 2002 et 2003. À l'époque, ce qui s'appelle aujourd'hui «la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi» était dans sa première phase. L'amélioration de l'apprentissage des langues étrangères a été incluse comme un objectif spécifique dans le programme «Éducation et formation 2010», volet de la stratégie de Lisbonne consacré à l'éducation et à la formation³. Son programme à long terme pour mener les politiques européennes vers des objectifs communs et sa méthode ouverte de coordination, permettant un partenariat étroit avec les États membres, ont encouragé la coopération en matière de politique linguistique.

Tout d'abord, la communication en langues étrangères figure parmi les huit compétences clés de l'apprentissage tout au long de la vie dans la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006⁴. Ensuite, une coopération fructueuse a été établie avec les États membres grâce au groupe de travail sur les langues, qui réunit de hauts fonctionnaires chargés des politiques linguistiques dans les États membres. Le groupe se réunit régulièrement pour procéder à des échanges d'informations et de bonnes pratiques. Son engagement a joué un rôle déterminant dans le suivi du plan d'action à l'échelle nationale.

À l'échelle de la Commission, l'importance croissante des politiques linguistiques s'est concrétisée par la mention explicite du multilinguisme dans le portefeuille du commissaire Figel' en 2005. Cela a mené à la définition d'une stratégie pour le multilinguisme, englobant à la fois l'action interne et l'action externe, énoncée dans la communication de la Commission «Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme»⁵. Parallèlement, la Commission a commencé à élaborer un indicateur des compétences linguistiques, comme cela avait été demandé par le Conseil européen de Barcelone, afin de pouvoir étalonner les compétences des étudiants dans deux langues étrangères à la fin de l'enseignement initial⁶. Le multilinguisme est un domaine fondamental dans lequel l'Europe peut se rapprocher des citoyens et mieux répondre à leurs besoins. Ainsi, lorsque le commissaire Orban est entré en fonction en janvier 2007, le multilinguisme est devenu un portefeuille à part entière. Il étend actuellement son champ d'application au-delà de l'apprentissage tout au long de la vie, notamment aux domaines des langues et de l'entreprise, en contribuant à l'Année européenne du dialogue interculturel (2008).

¹ A5-0271/2003 final du 14.7.2003: *Rapport du Parlement européen contenant des recommandations à la Commission sur les langues européennes régionales et moins répandues - les langues des minorités au sein de l'Union européenne - dans le contexte de l'élargissement et de la diversité culturelle.*

² COM(2003) 449 final du 24.7.2003: *Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions - Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique: un plan d'action 2004 -2006.*

³ JO C 142 du 14.6.2002, p. 1. *Programme de travail détaillé sur le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe.*

⁴ 2006/962/CE.

⁵ COM(2005) 596 final du 22.11.2005.

⁶ *Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil - L'indicateur européen des compétences linguistiques.* Bruxelles, 1.8.2005, COM(2005) 356 final.

Communication de la Commission au Conseil, Cadre pour l'enquête européenne sur les compétences linguistiques. Bruxelles, 13.4.2007, COM(2007) 184 final.

3. RESULTATS DU PLAN D'ACTION – IMPORTANCE ACCRUE DES POLITIQUES LINGUISTIQUES A L'ECHELLE EUROPEENNE ET NATIONALE

Le plan d'action établit les principaux objectifs à atteindre dans trois domaines stratégiques: 1. apprentissage des langues tout au long de la vie, 2. un meilleur enseignement des langues, 3. créer un environnement favorable aux langues. Le quatrième chapitre, «Un cadre propice au progrès», a pour objet le développement global d'une politique linguistique, à l'échelle tant européenne que nationale.

Le plan d'action formule 47 propositions concrètes d'actions à mener par la Commission dans un délai donné (2004-2006) et prévoit un réexamen en 2007. Il invite également les États membres à prendre des mesures pour atteindre les objectifs tout en reconnaissant qu'il sera difficile d'y parvenir en trois ans.

D'une manière générale, **la Commission et les États membres ont beaucoup progressé dans la mise en œuvre des actions annoncées dans le plan d'action.** Grâce à toutes ces initiatives, **on accorde désormais une plus grande importance politique à la promotion de l'apprentissage des langues, à la diversité linguistique et au multilinguisme dans son ensemble.**

À l'échelle de la Commission, la mise en œuvre du plan d'action a maintenu l'attention sur le multilinguisme et a suscité un effort soutenu en faveur de la promotion des langues dans les programmes concernant l'éducation et la formation.

Sur le plan politique, le plan d'action a établi un cadre pour les questions stratégiques qui doivent faire l'objet de discussions et d'une coopération avec les États membres et a permis un échange ciblé de bonnes pratiques tout en orientant les travaux vers des résultats concrets. Les études, conférences, séminaires et initiatives d'information proposés par le plan d'action et menés à bien par la Commission ont alimenté les discussions entre les décideurs politiques et les professionnels, ont contribué à les sensibiliser aux grandes questions linguistiques et ont soutenu l'élaboration des politiques et un enseignement linguistique de qualité.

À l'échelle du programme, le plan d'action a recommandé une utilisation stratégique des programmes dans le domaine de l'éducation et de la formation afin d'en tirer le meilleur parti pour assurer la promotion de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique. La fixation de priorités et l'incitation à mener des actions d'information spécifiques ont donné d'excellents résultats: au cours de la période 2004-2006, les programmes Socrates et Leonardo ont investi près de 150 millions EUR dans des actions ayant comme objectif spécifique l'apprentissage des langues, soit une augmentation de 66 % par rapport à la période 2000-2002.

À l'échelle nationale, le plan d'action a servi de cadre. Une tendance à la réforme des systèmes éducatifs afin de respecter le principe de la «langue maternelle plus deux» énoncé à Barcelone était déjà perceptible dans plusieurs États membres, mais certains ont signalé que le plan d'action avait influencé leur décision de lancer des réformes. La principale incidence du plan d'action à l'échelle nationale a été d'orienter et de soutenir les politiques nationales en faveur d'actions dans les domaines stratégiques visés dans le plan d'action, selon les lignes énoncées dans celui-ci. Trois ans plus tard, les politiques linguistiques nationales offrent dans l'ensemble une image plus cohérente: il existe un consensus général à propos des questions fondamentales telles que l'importance des langues en tant que compétence clé dans la perspective d'un apprentissage tout au long de la vie, la nécessité d'enseigner deux langues

aux étudiants durant l'enseignement initial, ainsi que la nécessité d'un enseignement linguistique de qualité et d'une évaluation transparente. Bien que les pays ne soient pas tous partis du même point de départ et n'aient pas pris des mesures à la même vitesse, les réformes se sont concentrées principalement sur les domaines suivants:

- réexamen de l'ensemble du système éducatif selon une approche préconisant un apprentissage des langues tout au long de la vie,
- introduction de l'apprentissage précoce des langues dans l'enseignement primaire et parfois dans l'enseignement maternel,
- introduction dans les programmes de l'enseignement de type EMILE⁷ (enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère),
- offre d'un plus large éventail de langues dans le cycle secondaire,
- investissement accru dans la formation de professeurs de langues,
- réexamen des programmes, des examens et des certificats afin de les aligner sur le cadre européen commun de référence pour les langues élaboré par le Conseil de l'Europe,
- utilisation des programmes et outils européens élaborés par la Commission et le Conseil de l'Europe pour réexaminer les systèmes éducatifs nationaux, élaborer des matériels et tests linguistiques adaptés, et promouvoir la formation de professeurs de langues à l'étranger et la coopération européenne dans les écoles.

4. PRINCIPAUX RESULTATS

Le plan d'action proposait 47 actions pour mettre en œuvre les objectifs à l'échelle de la Commission, compte tenu des compétences de celle-ci et du budget disponible. La Commission les a menées à bien dans presque tous les cas. **Sur les 47 actions, 41 seront terminées à la fin de 2007 (33 sont déjà terminées et 8 devraient l'être d'ici à la fin de l'année) et 5 seront mises en œuvre dans le cadre du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (2007-2013).** Une action a été annulée, mais elle a été partiellement récupérée dans une autre.

Concrètement, la mise en œuvre du plan d'action a donné les résultats suivants:

- **reconstitution sur le site Europa des pages linguistiques (I.4.1⁸)** permettant d'accéder à l'information et aux ressources linguistiques spécifiquement destinées aux apprenants adultes et aux professeurs de langues et donnant également accès aux initiatives d'information organisées à l'échelle nationale pour promouvoir l'apprentissage des langues et la mobilité à l'étranger (II.3.1 et III.3.2). La nécessité largement reconnue de sensibiliser le grand public aux avantages que présente l'apprentissage des langues a mené à la création **d'un budget annuel pour des campagnes d'information sur les langues dans le cadre du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (IV.3.1),**

⁷ L'enseignement de type EMILE consiste à enseigner une matière dans une autre langue, en accordant une importance égale à la maîtrise de la langue et de la matière concernée.

⁸ Cette référence et d'autres correspondent à la numérotation originale des actions dans le plan d'action. Elles identifient toutes les actions, à la fois dans le texte et dans les annexes.

- **réalisation de treize études européennes** (dix terminées et trois sur le point de l'être) pour définir le contexte, identifier les précédents et dresser la liste des bonnes pratiques et des méthodes novatrices concernant certains aspects linguistiques particuliers. Certaines de ces études sont particulièrement avant-gardistes, notamment celles intitulées «*Profil européen pour la formation des enseignants de langues étrangères – un cadre de référence*» (II.3.2), «*Besoins éducatifs particuliers en Europe: l'enseignement des langues, idées et innovations*» (I.5.1), et «*Lingo: «50 manières de motiver l'apprentissage des langues»*» (IV.1.2) et «*Incidences du manque de compétences linguistiques des entreprises sur l'économie européenne*» (IV.1.3). Cette dernière est un premier pas en vue d'étendre la politique en matière de multilinguisme aux besoins des entreprises. Le 21 septembre 2007, une conférence sur les entreprises, les langues et les compétences interculturelles se penchera sur la question des langues en tant que force concurrentielle pour l'Europe,
- **tenue de six conférences et séminaires européens sur les langues**. Parmi ceux-ci, citons la conférence européenne sur l'apprentissage intégré d'un contenu et d'une langue (EMILE), organisée en 2005 (I.2.6) durant la présidence luxembourgeoise, qui, pour la première fois, a attiré l'attention des décideurs politiques européens sur l'enseignement de type EMILE, ainsi que la conférence sur les langues régionales et minoritaires dans les systèmes éducatifs (III.1.1), qui a rassemblé des parties prenantes de l'ensemble de l'Europe pour échanger de bonnes pratiques sur la manière dont il serait possible d'enseigner fructueusement les langues régionales et minoritaires aux nouvelles générations,
- **mise en œuvre de dix-sept actions sous forme de programmes en vue d'améliorer la promotion de l'apprentissage des langues par des programmes européens**. Il s'agissait principalement des programmes Socrates et Leonardo, mais également des programmes concernant le jumelage de villes, l'apprentissage par voie électronique (e-learning), la culture, la jeunesse et des programmes-cadres de recherche, qui incluaient dans leurs priorités des activités axées sur les langues ainsi qu'un soutien accru à la préparation linguistique avant la mobilité. Treize de ces actions ont déjà été brillamment menées à bien, deux sont sur le point de se terminer et deux autres sont déjà bien avancées. **De plus, ces actions auront un effet durable étant donné que la nouvelle génération de programmes pour 2007-2013** (programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, programmes Culture, Jeunesse en action et l'Europe pour les citoyens) **contribuera à promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique,**
- enfin, la nécessité largement reconnue de sensibiliser le grand public aux avantages que présente l'apprentissage des langues a mené à la création d'un **budget annuel pour des campagnes d'information sur les langues dans le cadre du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie** (IV.3.1).

Par rapport à la période 2000-2002, les programmes Socrates et Leonardo ont investi 66 % de plus dans des actions dont un des objectifs concernait spécifiquement l'apprentissage des langues: leur budget est passé de 30 millions EUR à près de 50 millions EUR par an au cours de la période 2004-2006.

Au cours de la période 2004-2006, les programmes Socrates et Leonardo ont soutenu:

- 2 951 projets linguistiques entre établissements scolaires (soit une augmentation de 84 % par rapport à la période 2000-2002),

- 3 957 assistanats linguistiques (soit une augmentation de 62 %),
- 9 434 étudiants Erasmus suivant des cours intensifs de préparation linguistique (soit une augmentation de 160 %),
- 300 partenariats d'apprentissage pour adultes (soit une augmentation de 689 %),
- 765 bourses de formation continue pour des professeurs de langues étrangères dans le secteur de l'enseignement pour adultes (nouvelle action),
- 1 820 bourses de formation continue pour des professeurs de langues étrangères dans le secteur de la formation professionnelle (soit une augmentation de 143 %),
- 41 projets Lingua ayant pour finalité l'élaboration de nouveaux outils d'apprentissage ou d'évaluation des connaissances linguistiques (soit une augmentation de 24 %),
- 39 projets Lingua destinés à sensibiliser les citoyens aux avantages que présente l'apprentissage des langues et à faciliter l'accès des citoyens à cet apprentissage (soit une augmentation de 160 %).

Ces résultats sont encourageants. Toutefois, certains volets des programmes pourraient être améliorés. En effet, le nombre de projets linguistiques visant à élaborer du matériel de formation de l'enseignant pour les professeurs de langues dans les programmes Comenius, Grundtvig et Leonardo n'a pas augmenté de manière cohérente dans tous les programmes, pas plus que le nombre d'élèves participant à des projets linguistiques entre établissements scolaires ni le nombre de professeurs de langues bénéficiant d'une bourse de formation. Une étude récente a montré que les participants aux projets Comenius n'amélioraient pas leurs compétences linguistiques d'une manière générale, mais amélioraient leurs connaissances en anglais au détriment des autres langues. Il en va de même pour les bourses de formation continue de Comenius, qui étaient principalement des bourses pour l'apprentissage de l'anglais, ce qui n'est pas conforme à la politique de promotion de la diversité linguistique et d'élargissement de l'offre linguistique.

L'information relative aux initiatives entreprises à l'échelle nationale se fonde sur les rapports nationaux envoyés à la Commission par les États membres concernant le suivi du plan d'action, à la fin de 2006 (IV.1.1). Vingt États [Autriche, Belgique (communauté flamande), Bulgarie, République tchèque, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Slovaquie, Espagne, Suède et Royaume-Uni] ont dressé un rapport complet sur la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle nationale et quelques autres ont transmis des informations partielles (Chypre, Allemagne, Luxembourg et Roumanie). Ces sources ont été analysées pour la Commission par un consultant externe, qui a établi un rapport présentant les principales tendances dans les États membres, ainsi qu'une sélection de bonnes pratiques. Ce rapport indépendant a fait l'objet d'une discussion au sein du groupe de travail sur les langues, qui a fourni des informations complémentaires. La sélection de bonnes pratiques présentées dans le présent document se fonde sur ces travaux. La liste, fournie à titre d'illustration, n'est pas exhaustive, mais elle donne une idée de la nature et de l'ampleur des actions menées à l'échelle nationale.

5. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DANS LES DOMAINES STRATEGIQUES

Les quatre parties ci-dessous, qui suivent la structure du plan d'action (trois domaines stratégiques et cadre propice au progrès), fournissent une description détaillée des résultats de chacune des quarante-sept actions, qui sont citées entre parenthèses dans le texte. Un document de travail complémentaire des services de la Commission présente des tableaux montrant l'état d'avancement des actions et énumérant les résultats, sources d'informations et sites Internet intéressants.

5.1. Domaine stratégique 1: apprentissage des langues tout au long de la vie

Le plan d'action inscrit l'apprentissage des langues dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie et invite à prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre d'une telle approche. À l'échelle nationale, certains pays ont entrepris une réforme de leur système dans cette optique en instaurant une continuité entre les différents niveaux éducatifs et en concevant des systèmes permettant d'évaluer les compétences partielles et de réintégrer le système éducatif à un stade ultérieur.

Autriche: le comité des langues

L'Autriche utilise actuellement le profil national du Conseil de l'Europe pour évaluer son enseignement linguistique et sa politique éducative avant d'entamer des réformes. Un comité des langues, composé des acteurs du monde éducatif mais également des partenaires sociaux, examine toutes les questions liées au multilinguisme et coordonne la mise en œuvre des objectifs de Lisbonne et d'autres initiatives européennes dans le domaine des langues, telles que le plan d'action.

Bulgarie: la réforme nationale

L'apprentissage des langues fait partie intégrante de la dernière réforme de l'éducation nationale adoptée par le Parlement en 2006. Il s'agit de transformer la structure du système éducatif en enseignant deux langues étrangères dans toutes les écoles et en introduisant une année d'apprentissage linguistique intensif pour tous les étudiants du grade 8.

Finlande: la politique éducative de la Finlande dans le domaine linguistique

Le gouvernement a soutenu un projet visant à examiner les principes de base et les objectifs des politiques éducatives dans le domaine des langues sous l'angle du multilinguisme, de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'intégration européenne. Les recommandations finales sont actuellement examinées en vue d'améliorer le système éducatif⁹.

Hongrie: le programme linguistique mondial

Le gouvernement a lancé une stratégie globale favorisant l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères, baptisée «Programme linguistique mondial» (World Language Programme). Parmi les mesures prévues par le programme figurent des moyens supplémentaires pour des projets scolaires s'attaquant à plusieurs aspects de l'enseignement et de l'apprentissage des langues, l'introduction d'une année d'apprentissage intensif des langues à la fin du cycle scolaire obligatoire (durant laquelle au moins 40 % du programme serait consacré aux langues étrangères), un nouvel examen de fin d'études, ainsi que plusieurs lignes directrices et recommandations.

⁹ <http://www.jyu.fi/hum/laitokset/solki/tutkimus/projektit/kielo/>.

Luxembourg: réajustement de l'enseignement des langues

En 2005-2006, le Luxembourg a évalué sa politique linguistique à l'aide du profil national du Conseil de l'Europe. Le ministère de l'éducation et de la formation professionnelle a ensuite établi un plan d'action national pour la période 2007-2009, «Plan de réajustement de l'enseignement des langues», contenant 66 points d'action couvrant tous les aspects de l'enseignement et de l'évaluation des langues de l'école maternelle à la fin de l'école secondaire, en prenant également en considération les langues des communautés de migrants.

Royaume-Uni: l'apprentissage des langues à tous âges

Depuis 2003, l'Angleterre a mis en place une stratégie nationale pour les langues. Cette stratégie englobe l'apprentissage des langues à tous les âges et à tous les niveaux, du plus jeune âge jusqu'à l'âge adulte, y compris la période universitaire. Elle s'articule autour de trois objectifs: améliorer l'enseignement et l'apprentissage des langues, introduire un système de reconnaissance et accroître le nombre de personnes étudiant les langues dans l'enseignement supérieur et dans le cadre de la formation continue ou de la formation par le travail.

Dans la Communauté, les programmes dans le domaine de l'éducation et de la formation ont accordé davantage de soutien à la préparation linguistique des personnes participant à des activités de mobilité (I.0.1): le taux de participation à la préparation linguistique a doublé dans le cadre de Comenius (formation des professeurs), le nombre d'étudiants Erasmus participant à des cours de langues intensifs a augmenté de près de 40 %, et le programme Leonardo a dépensé 15,6 millions EUR pour soutenir la préparation linguistique et culturelle de 175 000 stagiaires, étudiants et jeunes travailleurs allant faire un stage à l'étranger, soit une augmentation de 77 % par rapport à la période 2000-2002. Dans le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, le soutien à la préparation linguistique a été élargi à tous les types de mobilité.

5.1.1. «Langue maternelle plus deux autres langues»: commencer dès le plus jeune âge

Au cours des quatre dernières années, la plupart des États membres ont réformé leur enseignement primaire (et dans certains cas leur enseignement maternel) pour pouvoir enseigner plus tôt une langue étrangère. La tendance est de commencer plus tôt l'étude d'une deuxième langue (qu'il s'agisse d'une langue étrangère, d'une langue minoritaire ou d'une langue ayant le statut de langue co-officielle), généralement au cours des trois premières années de l'enseignement primaire.

Le principal problème qui se pose dans la mise en œuvre de ces réformes réside dans la pénurie de professeurs de langues dûment formés, qu'il s'agisse d'instituteurs ou de professeurs spécialisés. Dans certains pays, l'apprentissage précoce d'une langue étrangère est complété par l'apprentissage précoce d'une deuxième langue étrangère (au cours des premières années de l'enseignement primaire ou au début de l'enseignement secondaire). Ces pratiques devraient être encouragées et plus largement appliquées.

Pour favoriser l'introduction de l'apprentissage précoce de langues étrangères, la Commission a financé l'étude intitulée «Les grands principes pédagogiques sur lesquels se fonde l'enseignement des langues aux très jeunes apprenants» (I.1.1). L'étude reconnaît que les enseignants jouent un rôle central dans l'apprentissage précoce des langues et recommande la diffusion des résultats de la recherche aux professionnels, l'élaboration de méthodes et d'instruments permettant d'évaluer les compétences des enfants, et un soutien en faveur de l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère à l'école primaire.

En ce qui concerne les activités d'information et de mise en réseau, la Commission a publié à l'attention des parents une brochure expliquant les avantages de l'apprentissage des langues. Les parents seront également la principale cible de la campagne d'information soutenue par le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (I.1.2). Ce programme a déjà soutenu un séminaire destiné aux professionnels, durant lequel les résultats de l'étude susmentionnée ont été présentés. Afin d'encourager le travail en réseau entre les organisations actives dans le secteur, l'apprentissage précoce des langues sera une des priorités des réseaux Comenius et des réseaux de l'activité clé «Langues», en 2007 (I.1.3).

Les programmes Socrates ont favorisé l'apprentissage précoce des langues et la formation connexe des enseignants en finançant onze projets Lingua (I.1.4) et près de 4 000 assistants linguistiques (soit une augmentation de 13 %), dont certains pour des écoles primaires et maternelles (I.1.5). Les écoles primaires et maternelles seront également encouragées à accueillir un assistant en langues dans le cadre du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.

5.1.2. *Apprentissage des langues dans l'enseignement secondaire et formation*

Le plan d'action recommandait aux États membres de maintenir leur engagement à donner aux élèves la possibilité d'étudier au moins deux langues étrangères, en mettant l'accent sur l'importance de disposer de bonnes capacités de communication, sur la capacité d'apprendre les langues et sur les compétences interculturelles.

Estonie, France, Allemagne, Lituanie, Slovaquie et Espagne: sections européennes/instruction bilingue

Certains pays ont introduit des «sections européennes», dans lesquelles on enseigne plusieurs langues, également par l'enseignement de type EMILE, et où on accorde une attention particulière à la coopération européenne et à l'éducation interculturelle. Ces initiatives sont souvent des actions pilotes destinées à être intégrées dans le système d'enseignement traditionnel.

Grèce: une approche multithématique des langues

Les programmes de l'enseignement primaire et secondaire ayant été réformés, l'enseignement des langues a désormais une dimension horizontale et doit se faire davantage en liaison avec l'enseignement de la langue maternelle et des autres matières. La sensibilisation à la diversité linguistique et culturelle et le développement de compétences interculturelles font l'objet d'une attention particulière.

Allemagne, Pays-Bas, France, Finlande et Autriche: Certilingua, le «label d'excellence d'évaluation des compétences multilingues, européennes et internationales»

Certilingua se veut être un complément au diplôme de fin d'études, indiquant le niveau d'excellence des compétences multilingues, européennes et internationales d'un étudiant dans au moins deux langues étrangères. Les écoles délivrant le Certilingua proposent au moins une matière selon le modèle EMILE et tendent à développer les compétences interculturelles des étudiants par la réalisation de projets européens et internationaux. L'initiative Certilingua est née d'une coopération transfrontalière entre des écoles allemandes et néerlandaises et s'étend progressivement à d'autres pays. Elle a pour finalité d'accroître la transparence des compétences linguistiques et interculturelles acquises par les étudiants grâce à un label d'excellence reconnu dans différents pays¹⁰.

¹⁰ <http://www.learn-line.nrw.de/angebot/certilingua/>.

La Commission a soutenu les efforts des États membres, d'une part, en augmentant les possibilités pour les écoles de différents pays d'apprendre les langues ensemble et, d'autre part, en développant davantage encore les compétences interculturelles et la compréhension multilingue.

Le nombre de projets linguistiques entre établissements scolaires Comenius a augmenté et représente 19 % du budget alloué aux projets scolaires Comenius (bien que la recommandation inscrite dans le plan d'action était de 25 %). De plus, au cours de la période 2004-2006 (I.2.1), un soutien a également été accordé à 2 951 projets linguistiques communs réunissant 53 118 élèves et 8 853 membres du corps enseignant participant à des échanges entre établissements scolaires. Le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie s'efforce actuellement d'atteindre l'objectif recommandé dans le plan d'action.

Une étude des compétences linguistiques et interculturelles appropriées à acquérir à chaque niveau d'enseignement ou de formation (I.2.2) sera terminée à la fin de 2007. Elle suggérera des possibilités d'amélioration du système actuel d'enseignement des langues afin de développer des compétences interculturelles et indiquera comment fixer des objectifs adaptés relatifs aux compétences interculturelles des élèves de l'enseignement primaire et secondaire. Comenius a financé quatorze projets et deux réseaux visant à développer du matériel de formation et des modules de promotion des approches axées sur la compréhension multilingue (I.2.3).

5.1.3. Promouvoir l'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE)

Considéré comme un moyen efficace pour renforcer les compétences en matière de communication et pour motiver les étudiants, l'enseignement de type EMILE est de plus en plus utilisé dans les écoles en Europe.

La poursuite du développement de matériel pédagogique EMILE a été soutenue par 4 projets Lingua (I.2.4) et les projets scolaires Comenius axés sur la mise en place d'approches de type EMILE ont été considérés comme prioritaires (I.2.5). Le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie continue d'accorder la priorité aux partenariats scolaires promouvant l'apprentissage précoce des langues, la compréhension multilingue et l'enseignement de type EMILE.

Un symposium européen, «L'évolution de l'enseignement en Europe – le plurilinguisme ouvre de nouvelles perspectives» (I.2.6), a été organisé à Luxembourg en mars 2005 en coopération avec la présidence luxembourgeoise, qui a présenté ses conclusions au Conseil «Éducation» de mai 2005. Lors de ce symposium, la nécessité de s'assurer que les élèves et les étudiants bénéficient d'un enseignement EMILE à différents niveaux de leur parcours scolaire a été rappelée. Il a également été souligné que les enseignants devraient bénéficier d'une formation spéciale à l'enseignement de type EMILE.

En 2006, le réseau Eurydice a publié une étude sur «L'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE) à l'école en Europe» (I.2.7), qui présente les principales caractéristiques de l'enseignement de type EMILE dans les pays européens. Si l'intérêt pour l'enseignement de type EMILE augmente, seule une minorité d'élèves et d'étudiants en bénéficie actuellement, la situation variant dans une large mesure d'un pays à l'autre. L'étude a montré que si ce type d'enseignement devait être généralisé, il devrait s'accompagner dans la plupart des pays d'un effort soutenu en matière de formation des enseignants. L'étude a également montré que des travaux supplémentaires s'imposaient dans le domaine de

l'évaluation. En effet, dans la plupart des pays, l'enseignement de type EMILE n'en est qu'à ses premiers balbutiements et l'évaluation de ce type d'enseignement n'est pas très répandue.

5.1.4. *L'apprentissage des langues dans l'enseignement supérieur*

Le plan d'action préconisait que chaque université mette en place une politique linguistique cohérente en vue de faciliter l'apprentissage des langues à tous les étudiants et de leur offrir la possibilité d'étudier à l'étranger.

Belgique, République tchèque et Roumanie: l'enseignement universitaire multidisciplinaire

En Belgique (communauté flamande), en République tchèque et en Roumanie, certaines universités proposent un graduat en sciences naturelles, en histoire ou en géographie, dans le cadre duquel les langues étrangères sont enseignées comme matière secondaire et qui peut, dans certains cas, déboucher sur un double diplôme. Cette association de disciplines différentes permet d'améliorer les compétences linguistiques et devrait également permettre de former de futurs enseignants EMILE.

La Commission a revu à la hausse le nombre de cours intensifs Erasmus de langues (CIEL) disponibles, afin que 6,4 % des étudiants partant à l'étranger puissent en bénéficier (l'objectif fixé par le plan d'action était certes de 10 %) (I.3.1). Ce pourcentage varie fortement d'un pays à l'autre: les universités slovènes et turques ont remporté un grand succès puisque leurs cours intensifs Erasmus de langues ont attiré plus de 35 % des étudiants accueillis, tandis que les universités tchèques, estoniennes, finlandaises, allemandes, hongroises et norvégiennes ont enregistré un taux de participation supérieur à 10 %. Au total, près de 10 000 étudiants ont pu suivre des cours intensifs Erasmus de langues entre 2004 et 2006. L'offre de cours CIEL a encore été renforcée dans le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, mais il faut que les universités fassent davantage pour encourager les étudiants qu'elles accueillent à faire de la langue du pays hôte leur deuxième langue.

En ce qui concerne la coopération internationale entre les établissements de l'enseignement supérieur, le programme Erasmus Mundus encourage la mise en œuvre de programmes de masters communs dans différents États membres, qui permettent aux étudiants non ressortissants d'un pays de l'Union européenne d'apprendre au moins deux langues européennes. Au cours de la période 2004-2006, 2 325 étudiants non originaires de l'UE ont bénéficié d'une bourse d'études; 57 masters différents étaient concernés, dont trois dans le domaine de la linguistique et d'autres domaines liés aux langues. Le programme Tempus favorise la coopération entre les universités de l'Union européenne et 26 pays partenaires des Balkans occidentaux, de l'Europe de l'Est, de l'Asie centrale, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, l'objectif étant de faciliter la modernisation des universités, l'apprentissage mutuel entre les régions et les peuples et la compréhension entre les cultures. La formation linguistique fait habituellement partie des projets et, pour la période 2004-2006, deux d'entre eux étaient axés sur la coopération dans le domaine de l'enseignement des langues. Par ailleurs, six projets concernant l'élaboration de cursus linguistiques ont bénéficié d'un soutien dans le cadre de programmes de coopération avec les États-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

5.1.5. *L'apprentissage des langues chez l'adulte*

Le plan d'action plaidait en faveur d'une offre linguistique pour adultes qui soit à la portée de toutes les bourses, autrement dit en faveur de formations dans l'entreprise, de cours pour adultes ou encore d'un apprentissage informel dans le cadre d'activités culturelles.

Belgique et République tchèque: chèques-langues et ressources linguistiques sur l'internet

Il ne suffit pas d'être motivé et d'avoir du temps pour suivre des cours de langue, il faut aussi disposer des ressources financières nécessaires. Pour encourager l'apprentissage des langues tout au long de la vie, la Belgique et la République tchèque mettent en place des systèmes de «chèques», qui sont cofinancés par l'État, les employeurs et les utilisateurs et qui, selon les informations recueillies, ont fait considérablement augmenter la demande de cours de langue parmi les adultes.

Les sites internet sont un moyen de favoriser l'apprentissage des langues chez les adultes. La Belgique dispose d'une base de données, «Word wat je wil»¹¹, qui reprend, entre autres, tous les cours de langues officiels et privés. En République tchèque, un «portail national des langues» est en cours d'élaboration. Ce site proposera gratuitement des cours de langues en ligne, conformes au CECR.

Irlande, Slovaquie et Espagne: des possibilités d'apprentissage des langues pour les adultes

En Irlande et en Slovaquie, la demande de possibilités d'apprentissage des langues chez les apprenants adultes se situe à un bon niveau et de nombreuses initiatives sont prises au niveau local pour répondre à cette demande au moyen du réseau des bibliothèques, des associations culturelles, des clubs de langues et de l'enseignement pour adultes.

Les écoles de langues pour adultes constituent une caractéristique du système d'enseignement espagnol depuis plusieurs années, tant au niveau régional qu'au niveau national. Fonctionnant en réseau, elles couvrent 20 langues différentes enseignées aux niveaux débutant et intermédiaire conformément aux prescriptions du CECR et se sont révélées financièrement viables.

Pour que les adultes soient de plus en plus nombreux à apprendre les langues, la Commission est en train de mettre au point un portail Internet (I.4.1), qui permettra au grand public et aux professionnels des langues d'accéder facilement aux ressources d'information et aux conseils.

5.1.6. Les apprenants en langues présentant des besoins spéciaux

L'enseignement des langues commence désormais plus tôt et fait partie du tronc commun obligatoire dans la plupart des États membres. Il faut également qu'il tienne compte des enfants présentant des besoins spéciaux. La Commission a financé une étude intitulée «Special educational needs in Europe, the teaching and learning of languages» (I.5.1), laquelle conclut que rien ne prouve qu'il faut exclure les étudiants présentant des besoins spéciaux de l'apprentissage des langues. Elle souligne par ailleurs que l'apprentissage des langues ne se résume pas à l'acquisition d'aptitudes de communication, mais contribue aussi au développement personnel et éducatif, puisqu'il donne également accès aux valeurs de la citoyenneté européenne. L'étude examine les pratiques d'enseignement et recommande la prise en charge des étudiants ayant des besoins spéciaux dans le cadre de plans éducatifs individuels et d'un enseignement en équipe (professeur de langue et éducateur spécialisé) ainsi que le suivi par le futur personnel éducatif d'une formation adaptée, intégrée dans le cursus de formation traditionnel.

¹¹ <http://www.wordwatjewil.be>.

Autriche et Estonie: le langage des signes reconnu comme une langue minoritaire

Dans ces deux pays, le langage des signes a récemment acquis le statut de langue minoritaire/officielle. Cette reconnaissance officielle a été suivie par la mise en œuvre de programmes de recherche, par l'octroi d'une aide en faveur d'un centre de qualification professionnelle et par le lancement de cours d'apprentissage à l'intention des enseignants de la langue des signes.

5.1.7. L'éventail linguistique

Les États membres ont été invités à permettre l'enseignement du plus large éventail de langues possible, à tous les niveaux de la scolarité. L'éventail linguistique proposé est très inégal. D'une part, certains États membres proposent un choix très limité de langues (l'anglais principalement, quelques autres langues étant enseignées dans le cadre de cursus spécifiques dans les zones frontalières ou à l'intention des communautés de migrants). D'autre part, les États membres qui accordent une liberté de choix des langues font état de difficultés dans la mise en œuvre de cette politique dans les écoles. Souvent, les familles ne sont pas conscientes des avantages que procure l'apprentissage de plusieurs langues. Les réformes des programmes d'études visant à élargir l'éventail des langues proposé devraient être soutenues par la diffusion d'informations adéquates.

Autriche, France, Allemagne et Grèce: enseigner la langue des voisins

En 2003, la province de Basse-Autriche (Autriche) a lancé un plan baptisé «Sprachoffensive», lequel vise à enseigner le tchèque, le slovaque et le hongrois à 13 000 étudiants. Un «centre de compétence» régional a également été créé en vue d'offrir une expertise et des conseils en matière linguistique aux écoles et aux entreprises dont l'activité dépasse les frontières nationales.

La France est parvenue à accroître de 10 % le nombre d'étudiants choisissant l'allemand en menant des campagnes d'information et en créant des classes bilingues. Cet exemple indique que les comportements peuvent changer si les bonnes mesures sont mises en place.

En Thrace, en 2006-2007, un programme pilote d'enseignement du turc en tant que langue étrangère a été introduit dans cinq écoles publiques de l'enseignement secondaire.

5.2. Domaine stratégique 2: un meilleur enseignement des langues

5.2.1. L'école favorable aux langues

Les écoles et les établissements d'enseignement ont été invités à adopter une approche globale de l'enseignement des langues, préconisant l'établissement de liens entre la langue maternelle, la langue d'instruction si elle est différente, les langues étrangères et les langues des communautés de migrants. La Commission a encouragé cette approche en apportant son soutien à des projets scolaires Comenius dans ce domaine (II.1.1).

Finlande: la langue des nouveaux arrivants comme langue d'enseignement

Le système éducatif finlandais favorise le maintien et l'essor des langues maternelles des immigrants pour garantir un bilinguisme fonctionnel. En 2003, un enseignement en 52 langues a été proposé. Les langues les plus enseignées comme langues maternelles d'immigrants étaient le russe, le somali et l'albanais.

Italie: l'initiative «Talking the World»

Cette initiative vise à promouvoir le concept d'école favorable aux langues par une série d'activités mises en œuvre au niveau local avec la participation des enseignants et reliant les écoles au sein d'un réseau. Le plan d'action a été utilisé comme base de discussion et source d'inspiration.

5.2.2. La classe de langues

Dans le souci de voir appliquer des méthodes innovantes d'enseignement et d'apprentissage des langues, des produits éducatifs élaborés dans le cadre des programmes Socrates et Leonardo (II.2.2) ont été diffusés par le biais de diverses initiatives, et cette diffusion devrait se poursuivre dans le cadre du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie. L'initiative eTwinning, qui permet aux écoles de travailler ensemble via l'internet, a renforcé les aptitudes linguistiques des intéressés et a favorisé, dans une certaine mesure, la compréhension multilingue et l'utilisation de la langue de l'école partenaire (II.2.3).

5.2.3. La formation des professeurs de langues

Les États membres accordent une attention accrue à la formation des professeurs, notamment comme moyen de garantir un enseignement efficace des langues au niveau du primaire et dans le cadre de l'EMILE. Bien que dans nombre d'États membres, les professeurs de langues ne soient pas tenus d'effectuer un séjour dans le pays dont ils enseignent la langue, il s'agit d'une nécessité largement reconnue par les professionnels et les formateurs d'enseignants, qui ont recours aux plans de mobilité proposés par les programmes éducatifs européens (Erasmus, Comenius, Leonardo) afin d'améliorer leurs compétences linguistiques.

Autriche, République tchèque, Allemagne et Pologne: une double formation pour les professeurs de langues

Dans ces pays, la formation initiale de l'enseignant confère aux diplômés des qualifications dans deux matières différentes, par exemple les langues et une autre matière. Ce système permet d'améliorer les compétences linguistiques des professeurs et contribue à la formation de futurs enseignants EMILE.

Luxembourg: former des enseignants multilingues

Les enseignants de l'école primaire sont formés de manière à être en mesure d'enseigner les trois langues nationales, à savoir, le luxembourgeois, l'allemand et le français, ainsi que des matières autres que linguistiques dans l'une de ces langues. Les professeurs de langues du secondaire doivent étudier au moins deux ans dans un pays de la langue ciblée. Les professeurs enseignant une matière dans le secondaire doivent être capables de donner cours en allemand et en français.

Afin de démocratiser l'accès aux systèmes d'enseignement des langues proposés par les programmes Socrates et Leonardo, la Commission a invité les agences nationales à lancer des campagnes d'information sur la mobilité à l'attention des professeurs de langues et de leurs formateurs (II.3.1). Un projet de diffusion était en particulier dédié à la promotion des assistanats en langues. La part du budget consacrée à ces formules a ainsi été portée à 26 % en 2006, dépassant l'objectif de 25 % fixé dans le plan d'action. Dans le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, les assistanats, loin de se limiter aux langues, peuvent porter sur tous les sujets, l'accent étant mis notamment sur l'EMILE. En ce qui concerne la formation continue Comenius, 65 % du nombre total de candidatures ont porté sur les langues. Entre 2004 et 2006, plus de 15 000 professeurs de langues ont suivi une formation à l'étranger dans le cadre de Comenius, 765 professeurs de langues pour adultes

dans le cadre de Grundtvig et 1 820 professeurs de l'enseignement professionnel dans le cadre de Leonardo.

La Commission a également financé une étude afin de définir un cadre de référence permettant l'établissement d'un profil européen pour la formation des enseignants de langues étrangères (II.3.2). Cette étude indique les exigences fondamentales auxquelles il faut répondre pour créer un profil commun et plaide pour une formation spécifique des enseignants de langues de l'enseignement supérieur, assortie d'une période obligatoire de formation dans un autre pays et d'une formation adéquate en méthodologie et en compétences interculturelles. L'étude est actuellement examinée par le réseau européen d'inspecteurs dans le domaine de l'éducation et de la formation en langues étrangères (IV.2.1) et ses conclusions seront débattues et diffusées lors d'un symposium (II.4.2).

5.2.4. L'offre de professeurs de langues

Les professeurs de langues et, de fait, tous les professeurs qui souhaitent enseigner à l'étranger se heurtent encore à des obstacles de taille. Il existe toutefois une certaine souplesse. Des expériences très prometteuses ont été menées dans les régions frontalières dans le domaine du partage de professeurs, ceux-ci traversant la frontière ou participant à des programmes d'échange. La Commission a financé une étude intitulée «Cerner et lever les obstacles à la mobilité des professeurs de langues étrangères» (II.4.1), laquelle présente les outils facilitant la mobilité des professeurs de langues et les principaux obstacles rencontrés. Elle recommande que l'on établisse au niveau européen une stratégie pour la mobilité des professeurs de langues afin d'encourager les échanges bilatéraux et multilatéraux, de faciliter les échanges de futurs enseignants et de jeunes enseignants en particulier, de promouvoir la reconnaissance des qualifications acquises grâce à la mobilité, d'organiser des ateliers et des visites de travail sur place à l'étranger à titre de formation pour les enseignants et d'instaurer un système «compensatoire» entre les pays et les établissements d'enseignement, permettant d'adapter l'offre à la demande.

Estonie, Pologne et autres pays d'Europe centrale et orientale: requalification des professeurs de langues

Au cours des dix dernières années, la Pologne et l'Estonie, de même que d'autres pays d'Europe centrale et orientale, ont instauré des programmes de formation pour enseignants afin de permettre aux professeurs de langues surnuméraires de se reconvertir/se recycler, notamment en abandonnant le russe au profit de l'anglais. Des mesures supplémentaires ont été prises pour requalifier les professeurs de langues qui ne sont pas titulaires des diplômes appropriés. Ces actions démontrent qu'il est techniquement possible d'élargir l'éventail linguistique dans les programmes d'études si des décisions sont prises au niveau politique et si elles correspondent à la demande.

Roumanie: une formation universitaire supérieure à distance pour les enseignants des zones rurales

Un projet soutenu par le gouvernement roumain et par la Banque mondiale vise à améliorer la formation des enseignants résidant dans les zones rurales. Quatre universités ont mis en place des cours d'apprentissage à distance débouchant sur une qualification postuniversitaire en français ou en anglais. Ces cours ont été élaborés par une équipe multidisciplinaire et sont ouverts à tous les professeurs souhaitant enseigner les langues. Ils sont sanctionnés par une certification officielle et sont intégrés dans d'autres programmes de formation à distance pour enseignants. En 2007, deux cents professeurs d'anglais et de français obtiendront leur diplôme de reconversion professionnelle.

5.2.5. Évaluation des compétences linguistiques

On constate une nette tendance à la réforme des programmes d'études nationaux dans le but de les aligner sur le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), notamment au niveau du secondaire. Les examens de fin d'études ont été revus en conséquence. Quel que soit le niveau auquel ils interviennent, les enseignants ont de plus en plus recours au portfolio européen des langues comme outil pédagogique, bien que le matériel didactique soit souvent inadapté dans le cadre de cette approche. L'ampleur des changements apportés à la classe de langues du fait de l'utilisation du CECR a été examinée lors d'un forum politique organisé par le Conseil de l'Europe en février 2007, avec la participation de la Commission (II.6.4).

Plusieurs pays utilisent le barème du CECR pour définir le niveau de connaissance linguistique

L'Autriche, la Belgique, la République tchèque, l'Estonie, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, la Pologne, la Roumanie, l'Espagne et le Royaume-Uni vont commencer, ont commencé ou prévoient de commencer à réorganiser les cursus et à adapter les examens de fin d'études en langues étrangères en fonction du barème du CECR. Il est ainsi possible de procéder à une évaluation objective des compétences linguistiques, le CECR portant sur l'aptitude à la communication dans toutes les langues.

Pays-Bas: le profil de compétences linguistiques

Le système éducatif néerlandais s'inspire de plus en plus largement des normes du CECR pour définir les niveaux de compétence linguistique. Les programmes d'enseignement professionnel supérieur et d'enseignement professionnel initial (MBO) les ont également adoptées pour définir des profils de compétences. Des portfolios européens des langues (PEL) ont été mis au point et validés pour presque tous les types d'écoles. Un PEL électronique est en cours d'élaboration et est destiné au large public réunissant tous ceux qui apprennent des langues.

France, Italie et Luxembourg: la certification linguistique externe

Pour que le niveau des compétences linguistiques acquises par les étudiants à la fin du secondaire soit plus transparent, le système éducatif français est en train de mettre au point un système de certification linguistique en coopération avec les établissements œuvrant pour la promotion des langues des pays partenaires. En Italie, un projet similaire («Lingue 2000») permet désormais aux étudiants d'obtenir une certification externe fournie par des établissements étrangers accrédités.

Au Luxembourg, les étudiants des deux dernières années de l'enseignement secondaire peuvent faire évaluer leurs compétences linguistiques par des établissements étrangers accrédités. Cette possibilité concerne les langues enseignées à l'école ainsi que celles qui ne font pas partie du programme d'études. Cette certification sera intégrée aux bulletins trimestriels des étudiants.

Comme l'a demandé le Conseil européen de Barcelone, la Commission s'est attelée à l'élaboration d'une enquête européenne sur les compétences linguistiques (II.6.1), laquelle sera menée pour la première fois en 2010 dans le but de recueillir des informations comparables sur le niveau des compétences acquises dans deux langues à la fin de la scolarité obligatoire en Europe.

La Commission européenne a également eu recours au CECR pour améliorer la transparence, l'information et les orientations en matière de politiques de formation professionnelle. Un passeport linguistique européen, inspiré du CECR et faisant partie du portfolio européen des langues, a été incorporé dans l'Europass, cadre unique pour les qualifications (II.6.2). Depuis février 2005, près de 50 000 passeports linguistiques ont été générés en ligne et plus

de 181 806 modèles vierges ont été téléchargés pour être remplis en différé. Le C. V. Europass, qui comporte une section dédiée aux langues, connaît un succès encore plus grand: jusqu'à présent, plus d'un million de C. V. a été généré en ligne et environ 1,7 million téléchargé.

Afin de rassembler et de diffuser des informations quant à l'utilisation des certificats linguistiques et à leur nature et qualité, la Commission a financé une étude concernant un «inventaire des systèmes de certification linguistique en Europe» (II.6.3). Sur la base des constats effectués, les auteurs ont préconisé que la Commission travaille de concert avec les parties prenantes intéressées en vue d'améliorer la qualité de la mise au point et de la validation des tests par les prestataires, d'établir des normes de qualité ainsi qu'un code de bonnes pratiques applicable aux certificats linguistiques en Europe et de favoriser la coopération entre les fournisseurs de certificats de plusieurs pays, d'une part, et avec les établissements d'enseignement général, d'autre part.

5.3. Domaine stratégique 3: créer un environnement favorable aux langues

5.3.1. Une approche de la diversité linguistique fondée sur l'intégration

Pour la première fois au niveau de la Commission, le plan d'action a présenté une vision des politiques linguistiques allant au-delà de l'enseignement des langues étrangères et englobant toutes les langues parlées en Europe, qu'il s'agisse des langues officielles, régionales ou minoritaires ou bien des langues parlées par les communautés d'immigrants. Afin de réunir les acteurs du monde éducatif concernés par les langues régionales et minoritaires et de les aider à échanger leurs bonnes pratiques, une conférence européenne sur les langues régionales et minoritaires dans les systèmes éducatifs a été organisée en 2006 (III.1.1). Le rapport Euromosaic a dressé un bilan de la situation des langues régionales et minoritaires dans les pays qui sont entrés dans l'Union européenne en 2004 (III.1.2). Un point de la situation en Roumanie et en Bulgarie est en préparation.

Cette nouvelle approche des langues et de la diversité linguistique transparait clairement dans le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, où toutes les langues peuvent donner lieu à l'octroi d'un financement, y compris les langues régionales et minoritaires (III.1.3). La Commission a consenti un effort particulier, au travers de conférences européennes, de séminaires locaux et de réunions de réseaux, pour faire en sorte que les parties concernées par les langues régionales et minoritaires soient parfaitement informées des modalités d'accès aux programmes généraux, et notamment au programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Durant la période 2004-2006, le programme Culture 2000 a soutenu la réalisation de 150 projets de traduction en vue de promouvoir la diversité culturelle et linguistique en Europe. La promotion de la diversité culturelle et linguistique est également l'élément essentiel du nouveau programme «Culture» pour la période 2007-2013.

Cette vision fondée sur l'intégration s'inscrit dans le droit fil de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires, qui a été ratifiée par 22 membres du Conseil de l'Europe, dont 14 États membres de l'Union européenne. En règle générale, les États membres fournissent un enseignement dispensé en tout ou partie dans les langues minoritaires reconnues. Il existe des pratiques prometteuses pour la promotion de l'exposition à différentes langues locales ou de l'immersion dans ces langues, notamment en ce qui concerne les enfants.

Finlande, Norvège, Suède: des écoles bilingues dans les régions frontalières

Un réseau de villes jumelées œuvre en faveur de l'apprentissage des langues par une coopération entre des écoles d'expression finnoise, norvégienne et suédoise situées de part et d'autre de la frontière. Certaines écoles ont mis au point un cursus commun et favorisent également l'enseignement des langues voisines dans le cadre de l'EMILE et l'échange d'enseignants.

Italie, Autriche et Slovénie: le projet Cromo

Cromo est un projet transfrontalier (2005-2007) financé par les autorités nationales autrichiennes, italiennes et slovènes. Il contribue à jeter des ponts entre les communautés frontalières de Frioul-Vénétie Julienne (Italie), de Carinthie (Autriche) et de Slovénie par la mise au point d'outils communs sous la forme d'un complément au portfolio européen des langues, en vue d'aider les élèves de l'enseignement secondaire à développer des compétences linguistiques, métacognitives et interculturelles permettant de favoriser le dialogue interculturel.

Slovaquie/pays du Danube: promotion des langues et des cultures des pays voisins

L'association internationale «Le Danube» rassemble les offices de tourisme des pays parcourus par le fleuve. Chaque année, elle propose un thème commun visant à promouvoir la culture et la langue de chaque pays.

Suède: un enseignement multiculturel dans les établissements préscolaires

En mars 2005, un nouvel objectif a été inscrit dans le programme d'enseignement préscolaire: il vise à aider les enfants dont la langue maternelle n'est pas le suédois à renforcer leur langue et leur sentiment identitaire. Le projet de loi proposant le changement en question soulignait également la nécessité de prévoir un personnel bilingue doté de compétences en matière de soutien culturel et de renforcer l'aide à la création de matériels didactiques rédigés dans d'autres langues que le suédois.

Royaume-Uni: apprendre aux parents à transmettre le bilinguisme familial

Au pays de Galles, un programme baptisé Twk (croissance) a été lancé dans le but de redynamiser l'utilisation du gallois. La campagne d'information a pour objectif de sensibiliser le secteur de la santé, les maternités, les parents et futurs parents sur les avantages du bilinguisme et d'encourager l'utilisation du gallois à la maison avec les enfants. Un autre volet de cette campagne d'information encourage l'utilisation du gallois sur le lieu de travail: des cartes de Saint Dwynen et des badges «Working Welsh» identifient les locuteurs du gallois sur le lieu de travail et invitent à s'adresser à eux dans cette langue.

5.3.2. Créer des communautés favorables aux langues

Conformément aux recommandations du plan d'action, des projets de jumelage entre villes ont contribué de manière considérable à l'apprentissage informel des langues et à la diversité linguistique (III.2.1). Trois des onze meilleures initiatives sélectionnées pour les Étoiles d'or 2006 comportaient des activités visant à promouvoir la diversité linguistique et culturelle. Dans le programme «L'Europe pour les citoyens 2007-2013», la diversité culturelle et linguistique constitue l'une des caractéristiques horizontales de toutes les actions pour toute la durée du programme.

En ce qui concerne les médias, une étude sur les besoins et les pratiques de l'industrie audiovisuelle en matière de doublage et de sous-titrage a été lancée par la Commission (direction générale de la société de l'information et des médias – Programme MEDIA) au début de l'année 2007 (III.2.2). D'ici la fin de 2007, l'étude aura fait le point de la situation sur le marché européen et proposé des recommandations en vue de promouvoir la diversité

linguistique et de faciliter la circulation des productions audiovisuelles entre les pays européens.

5.3.3. Améliorer l'offre d'apprentissage des langues et le niveau de participation

Le plan d'action préconisait que les actions du programme Socrates s'adressant aux adultes favorisent l'apprentissage des langues et la diversité linguistique. C'est ainsi que l'action Grundtvig (III.3.1) a soutenu la réalisation de quatorze projets et de deux réseaux en vue de mettre au point des outils et des cours de formation à l'attention des professeurs de langues. Six d'entre eux étaient plus particulièrement destinés aux communautés de migrants et communautés ethniques. Au total, 300 partenariats d'apprentissage, dont 105 étaient axés sur les communautés de migrants et les communautés ethniques (33 % du nombre total de partenariats), ont favorisé la progression des langues dans l'enseignement pour adultes.

L'une des priorités du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie en ce qui concerne les projets multilatéraux Grundtvig est «le développement d'opportunités d'apprentissage pour les migrants adultes dans le domaine de l'intégration linguistique, sociale et culturelle».

Le label linguistique européen (III.3.2) a été enrichi de nouvelles activités, dont l'objectif est de motiver les adultes à apprendre des langues (remise du prix européen de l'enseignant en langues/de l'apprenant de l'année et campagnes d'information sur l'apprentissage des langues, avec la Journée européenne des langues notamment). Ces activités, qui ont fait l'objet d'expériences pilotes en 2005 et 2006, font désormais partie de l'offre régulière du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Un bilan de la diversité de l'offre en matière d'enseignement des langues (III.3.3) dans l'Union européenne portant sur la période 1999-2005 sera dressé pour la fin de l'année 2007. Il répondra à la question de savoir si le nombre de langues enseignées et le nombre d'élèves étudiant des langues ont évolué et dégagera les tendances.

5.4. Un cadre propice au progrès

5.4.1. Des décisions plus réfléchies

La présente section examine les actions permettant de garantir l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre la Commission et les États membres et de définir de nouveaux domaines d'intervention.

En vue d'échanger les bonnes pratiques et de débattre des questions d'ordre linguistique dans la perspective d'actions communes, un groupe de travail sur les langues a été constitué et a pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action et d'aider la Commission à réaliser les objectifs du programme «Éducation et formation 2010», volet «Enseignement» de la stratégie de Lisbonne (IV.1.1).

Une étude des moyens permettant de motiver les citoyens à apprendre des langues (IV.1.2) a débouché sur la publication «Lingo!», qui présente les bonnes pratiques en matière de motivation. L'étude décrit les éléments clés de la motivation, tels que l'octroi d'un soutien aux réseaux de promotion des langues à tous les niveaux, la meilleure prise en compte de l'apprentissage pour les adultes, notamment dans un cadre non officiel et informel, et l'utilisation des médias et des techniques de marketing afin d'attirer l'attention sur les langues.

Une autre étude portant sur les coûts du non-multilinguisme (IV.1.3a) a été abandonnée sous sa forme initiale, mais a été reprise en partie dans le cadre d'une étude plus approfondie, concernant les effets du manque de compétences linguistiques des entreprises sur l'économie européenne (IV.1.3.b). Cette étude a révélé qu'un déficit de compétences linguistiques était à l'origine d'une perte importante de marchés et a recommandé qu'un soutien soit accordé aux entreprises pour leur permettre d'améliorer leur gestion des compétences linguistiques en développant les aptitudes disponibles en la matière dans l'entreprise, en formant leurs employés et en offrant à des étudiants ou des salariés étrangers la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle ainsi qu'en participant à des échanges internationaux entre entreprises. Les liens entre les entreprises et le monde de l'enseignement devraient également être renforcés et les compétences linguistiques des enfants de travailleurs immigrés devraient être mieux considérées et développées, parallèlement à la langue nationale du pays d'accueil.

Dans le domaine de la recherche, les questions liées au multilinguisme ont été traitées dans deux projets financés par le sixième programme-cadre de recherche (IV.1.4). Le septième programme-cadre de recherche encourage également la diversité linguistique dans le domaine consacré aux sciences économiques et sociales et aux sciences humaines.

En 2005, le réseau européen Eurydice a publié un ouvrage intitulé «*Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe*» (IV.1.5), qui fournit un point de référence sur l'état de l'offre linguistique en 2003. Un deuxième ouvrage couvrant la période 2004-2006 paraîtra dans le courant de 2008 et permettra la réalisation de comparaisons statistiques et d'une analyse des tendances.

Des informations détaillées sur la manière dont les programmes relevant des domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, des médias et de la culture ont favorisé la progression des langues pendant la période 2004-2006 (IV.1.6) figurent dans les sections correspondantes du présent document. Il convient également de noter que le programme Jeunesse a mobilisé près de 1 000 000 de jeunes et a permis à environ 6 000 travailleurs bénévoles de participer à des échanges. La préparation linguistique a été facilitée et était même obligatoire pour le volet «Service volontaire européen». Par ailleurs, l'un des grands objectifs du nouveau programme «Jeunesse en action» (2007-2013) est la reconnaissance de la diversité culturelle, multiculturelle et linguistique en Europe et la promotion de l'apprentissage informel des langues.

5.4.2. Un partage plus efficace des informations entre professionnels

Pour faciliter l'échange des bonnes pratiques en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement des langues, un réseau européen d'inspecteurs dans le domaine de l'éducation et de la formation en langues étrangères a été mis en place en 2006 (IV.2.1). Jusqu'à présent, le réseau s'est principalement intéressé à trois aspects: soutien à la direction des écoles dans l'enseignement des langues étrangères, formation initiale et continue des enseignants et incidence des systèmes et pratiques d'inspection. Le programme Arion, qui encourage la réalisation de visites d'études par les acteurs du monde éducatif, a organisé 36 visites d'études concernant l'enseignement des langues, visites qui ont compté quelque 400 participants, dont des professeurs de langues, des chefs d'établissement, des décideurs politiques et un nombre considérable d'inspecteurs du domaine linguistique (II.3.3). La mise en œuvre du programme Arion se poursuit dans le cadre du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie; une attention particulière sera accordée aux activités axées sur les langues.

5.4.3. *Des procédures claires pour le suivi du plan d'action*

En vue de garantir un effet durable, les objectifs du plan d'action ont été incorporés dans le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie 2007-2013 (IV.3.1). La promotion de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique est un objectif général du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, qui transparaît dans les priorités des programmes spécifiques portant sur les écoles (Comenius), les universités (Erasmus), la formation professionnelle (Leonardo) et l'enseignement pour adultes (Grundtvig). Ces programmes spécifiques sont complétés par une action transversale en faveur des langues (activité clé n° 2 – Langues). Toutes les langues entrent en ligne de compte: langues officielles, régionales, minoritaires, langues des communautés de migrants et langues des grands partenaires commerciaux.

6. CONCLUSION

Les résultats du plan d'action sont encourageants. La Commission a, pour l'essentiel, rempli en temps voulu la mission qui lui incombait. Les États membres ont consenti des efforts en vue de la réalisation d'un nombre considérable d'objectifs énoncés dans le plan d'action. D'autres tâches prévues par le plan d'action nécessitent un engagement à long terme, dont l'échéance ne peut être fixée. Bien que les tendances générales soient positives, la situation varie d'un pays à l'autre en raison de situations de départ et de stratégies initiales différentes dans chaque État membre. Les efforts supplémentaires que voudront bien consentir tous les acteurs concernés contribueront à maintenir ces tendances et à consolider les réformes engagées dans les États membres.

Bien que nombre de recommandations du plan d'action aient été relayées au niveau national, quelques-unes nécessiteront des efforts supplémentaires pour atteindre l'effet souhaité, en particulier, pour étendre l'apprentissage des langues à tous les parcours éducatifs (y compris l'enseignement professionnel), accroître la variété des langues enseignées, promouvoir les écoles favorables aux langues, exploiter le potentiel de l'enseignement pour adultes et de l'apprentissage informel et renforcer la motivation à apprendre des langues.

La Commission continuera de soutenir les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer la qualité de l'enseignement des langues, élargir l'éventail de langues enseignées et promouvoir les écoles favorables aux langues. En ce qui concerne l'apprentissage, il faut que de nouvelles mesures soient prises pour faire prendre conscience de l'importance d'apprendre d'autres langues, parallèlement à des initiatives visant à motiver les étudiants et les adultes à commencer l'étude d'une langue, également dans un cadre informel. La plupart des actions recommandées par le plan d'action étaient axées sur l'enseignement initial et la formation des enseignants s'y rapportant. L'accent pourrait aujourd'hui être mis sur l'apprentissage des langues chez l'adulte, sur l'ouverture du cercle des parties prenantes au secteur des entreprises, sur la formation professionnelle continue et, enfin, sur l'apprentissage informel des langues par le biais des médias et des activités culturelles.

Les programmes européens mis en œuvre dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et de la société civile, et notamment le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, sont de puissants outils complétant les politiques nationales par l'ajout d'une dimension européenne aux activités d'apprentissage. Le soutien qu'ils apportent au multilinguisme a été renforcé dans la nouvelle génération de programmes pour la

période 2007-2013: l'apprentissage des langues et la diversité linguistique ont été érigés en objectif général et le budget consacré aux actions linguistiques a été revu à la hausse. La Commission assurera le suivi de leur mise en œuvre de façon à garantir leur utilisation stratégique dans les domaines où il y a encore à faire. Parallèlement, la Commission encouragera la mise au point d'un indicateur des compétences linguistiques en vue de fournir aux États membres une base comparative sur laquelle fonder leurs choix stratégiques. De nouvelles possibilités seront envisagées en vue de permettre la promotion du multilinguisme dans le cadre d'autres politiques, comme les politiques sociale et régionale. Les actions futures devront associer de plus en plus souvent l'ensemble des acteurs concernés et déboucher sur un partenariat à long terme en faveur du multilinguisme.

La Commission procède actuellement à un réexamen de son approche du multilinguisme en vue de soutenir les États membres dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. À cet égard, elle tient compte des suggestions formulées par le Parlement européen lors des auditions du commissaire Orban. Le processus d'élaboration de la politique mobilisera un large éventail de parties prenantes grâce à la réalisation d'une consultation en ligne. Il sera mené en partenariat étroit avec les autres institutions européennes et avec les États membres, qui examineront les changements à apporter à la politique du multilinguisme lors d'une conférence ministérielle qui se tiendra en février 2008. Les observations faites dans le présent document, ainsi que d'autres réactions telles que les recommandations du groupe de haut niveau sur le multilinguisme, alimenteront le débat. Ce processus de consultation aboutira à l'élaboration d'une nouvelle communication de la Commission, prévue pour le mois de septembre 2008, qui présentera une approche plus large pour la politique du multilinguisme.